

OECD *Multilingual Summaries*

Development Co-operation Report 2015

Making Partnerships Effective Coalitions for Action

Summary in French



Accédez au texte intégral: [10.1787/dcr-2015-en](https://doi.org/10.1787/dcr-2015-en)

Coopération pour le développement 2015

Faire des partenariats de véritables coalitions pour l'action

Résumé en français

Les efforts que la communauté internationale a consacrés au développement ces soixante dernières années ont eu un impact mesurable sur la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la santé de la population, et la réponse donnée à d'autres défis urgents. Toutefois, la fragmentation des initiatives, l'existence de priorités concurrentes et le manque de coordination des approches continuent de freiner les progrès.

Parallèlement, alors que l'interdépendance et la mondialisation ne cessent de croître, les frontières nationales s'estompent, et la notion de souveraineté de l'État qui sous-tendait les formes classiques de coopération internationale est de plus en plus remise en question.

Il est donc plus urgent et impératif que jamais de coordonner l'action. Les Nations Unies ont conduit la définition de 17 Objectifs de développement durable ambitieux, universels et de grande envergure à atteindre d'ici 2030. Pour concrétiser ces objectifs, il sera essentiel d'améliorer et de renforcer la coopération internationale, dans un cadre de gouvernance mondiale reposant sur des mécanismes adéquats de redevabilité mutuelle.

Les partenariats sont de puissants vecteurs de développement

S'il est largement admis que les partenariats jouent un rôle crucial pour stimuler l'action collective qui permettra la réalisation des Objectifs de développement durable, le terme de « partenariat » recouvre des approches, des structures et des finalités diverses, si bien qu'il est difficile, voire impossible, de procéder à une généralisation à leur sujet.

En même temps, bien qu'intrinsèquement universels et applicables à tous les pays, les Objectifs de développement durable sont fondés sur le respect de la diversité – des contextes, des besoins, des capacités, des politiques et des priorités, entre autres. Pour qu'ils soient efficaces, il est essentiel que les partenariats ciblant ces objectifs mondiaux prennent appui sur les priorités des différents pays.

Dans cette optique, trois principes directeurs peuvent contribuer à concrétiser tout le potentiel des partenariats dans la période post-2015 :

- **1 - Redevabilité** . La redevabilité implique d'assumer la responsabilité de son action ou de son inaction et, le cas échéant, d'accepter les éventuelles sanctions découlant du non-respect des engagements. Même si la redevabilité des pouvoirs publics restera au cœur de l'action après 2015, les partenariats pour le développement actuels associent tout un éventail de parties prenantes : gouvernements nationaux, parlements, société civile, fondations philanthropiques, organisations multilatérales, entreprises et bien d'autres, dont notamment les communautés affectées par les initiatives de développement. Bien que s'appuyant sur des principes communs au service de l'efficacité du développement, nombre des cadres de redevabilité, aujourd'hui, prennent acte du fait que, face à un programme de développement commun, différentes parties prenantes ne retiennent

pas nécessairement toutes la même approche. S'ensuivent une confiance et un respect mutuel accrus, deux caractéristiques à la base de la redevabilité. Partant, comment gérer la redevabilité compte tenu de la complexité croissante de la coopération internationale ? Il est nécessaire de trouver de nouvelles modalités pour exiger des comptes les uns des autres, et d'établir des normes qui soient sans cesse revues et actualisées afin qu'elles demeurent pertinentes et opérantes, mais aussi de préserver un engagement commun et une dynamique politique. Il est également fondamental de veiller à ce que tous les partenaires soient représentés au sein des mécanismes de gouvernance et que chacun puisse faire entendre sa voix.

- **2 - Action coordonnée et efficace** . Compte tenu de la diversité grandissante des partenaires intervenant dans la coopération pour le développement, il importe plus que jamais d'éviter la redondance des efforts autant que la fragmentation, problèmes qui nuisent depuis longtemps à l'efficacité de la coopération pour le développement. Certes, l'efficacité de l'action après 2015 pourra être grandement facilitée si les partenariats ciblent des problématiques ou des secteurs spécifiques, tels que la santé, l'éducation ou l'énergie durable. Cela ne signifie pas pour autant que des partenariats plus vastes et plus nombreux sont la meilleure solution ; l'expérience montre que cette option est parfois plus dommageable que favorable au progrès. Des partenariats rationalisés, intégrant les acteurs et structures existants, réduisent la fragmentation tout comme le chevauchement des efforts et allègent la charge administrative et de notification qui pèse sur les pays en développement, avec à la clé une amélioration à la fois de la prestation et de son impact. Les partenariats, y compris entre le secteur public et le secteur privé, peuvent aussi contribuer à porter les solutions à une échelle supérieure : les solutions de développement peuvent ainsi bénéficier à un grand nombre de personnes, alors qu'isolément, les pouvoirs publics, les entreprises ou les organismes philanthropiques ne sont en général pas à même d'atteindre autant d'individus. Enfin, et surtout, un leadership fort et déterminé confère aux partenariats la dynamique dont ils ont besoin pour s'attaquer à des défis de développement complexes, tenir le cap et mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour atteindre leurs objectifs.
- **3 - Action reposant sur l'expérience** . Pour que la réforme de la coopération pour le développement permette à cette dernière de relever les défis qui se posent aujourd'hui en matière de développement, elle doit passer par une évolution des comportements et des mentalités. Le dialogue et l'apprentissage à partir de l'expérience sont fondamentaux pour produire ces changements. Les 11 études de cas présentées dans ce rapport illustrent des expériences de partenariats et d'approches diverses, mais qui partagent au moins une caractéristique : toutes soulignent qu'il est important de dégager des enseignements de l'expérience, de partager les connaissances et de diffuser les enseignements et les bonnes pratiques. La coopération Sud-Sud constitue un vecteur puissant de partage de connaissances, qui permet aux pays de nourrir leurs propres politiques et programmes des enseignements tirés de l'expérience des autres. Les mécanismes de redevabilité aident à tirer les leçons de l'expérience, ce qui permet d'améliorer la qualité de la coopération pour le développement de façon à en accroître l'impact et la pertinence. Ils peuvent consister dans des examens par les pairs axés sur la structuration, la gestion et la mise en oeuvre de la coopération pour le développement, ou dans des cycles de suivi, de notification et d'évaluation visant à accompagner une adaptation constante.

Les partenariats de l'après-2015 feront appel à de nouveaux acteurs et susciteront de nouveaux rôles

La réalisation des Objectifs de développement durable nécessitera un engagement fort de la part de nombreux acteurs, notamment :

- le secteur privé, pour la création d'emplois, le développement des technologies et l'investissement
- la société civile, qui demandera aux partenaires de la coopération pour le développement de rendre des comptes, veillera à ce que les engagements nationaux et mondiaux soient tenus, et fera en sorte que l'utilisation des ressources publiques soit productive et responsable.

Il s'ensuit que le rôle des pouvoirs publics, traditionnellement perçus comme le principal bailleur de fonds pour le développement, doit changer.

Un cadre d'action pour les partenariats de l'après-2015

Le rapport Coopération pour le développement 2015 étudie le rôle que jouent les partenariats pour établir le juste équilibre entre souveraineté et subsidiarité, inclusivité et différenciation, cohérence et spécialisation dans l'optique de la concrétisation des Objectifs de développement durable. Tirant les leçons de l'expérience, il propose dix facteurs de réussite qui composent un cadre de mise en oeuvre et de suivi de nature à faire des partenariats des coalitions efficaces pour l'action :

- 1. Garantir une impulsion politique à haut niveau.
- 2. Veiller à ce que les partenariats opèrent à l'initiative des pays et soient adaptés au contexte national.
- 3. Éviter le recoupement des efforts et la fragmentation.
- 4. Mettre en place une gouvernance inclusive et transparente.
- 5. Retenir le modèle de partenariat le mieux adapté aux enjeux.
- 6. Convenir de principes, d'objectifs, de plans de mise en oeuvre et de mécanismes d'application.
- 7. Préciser les rôles et les responsabilités.
- 8. Conserver le cap sur les résultats.
- 9. Mesurer et suivre les progrès accomplis au regard des objectifs et des cibles.
- 10. Mobiliser les ressources financières nécessaires et les utiliser efficacement.

© OCDE

La reproduction de ce résumé est autorisée à condition que la mention OCDE et le titre original de la publication soient mentionnés.

Les résumés multilingues sont des extraits traduits de publications de l'OCDE parues à l'origine en anglais et en français.

Ils sont disponibles gratuitement sur la librairie en ligne de l'OCDE www.oecd.org/bookshop

Pour plus d'informations, contactez le service des Droits et traductions de l'OCDE, Direction des Affaires publiques et de la communication à l'adresse rights@oecd.org ou par fax au: +33 (0)1 45 24 99 30.

Service des Droits et Traductions de l'OCDE

2 rue André-Pascal, 75116

Paris, France

Consultez notre site Internet www.oecd.org/rights



Retrouvez le texte complet sur OECD iLibrary!

© OECD (2015), *Development Co-operation Report 2015: Making Partnerships Effective Coalitions for Action*, OECD Publishing.

doi: 10.1787/dcr-2015-en